

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 septembre 2014 - 20h

Membres présents :

André BONNET
Maryse BONNET
Michel BRUN
Jean DIDIER
Stéphanie DUFRENEY
Denis FALCOZ
Solange GRAND
Pierre PERSONNET
Bruno RAMBAUD
Pierrick VIAL

Membre(s) absent(s) excusé(s):

Marc ROBERT (a donné pouvoir à Pierre Personnet)

Membre(s) absent(s):

Date de convocation: 05/09/14

Ordre du jour :

1. Modifications des statuts du SIVAV
2. Point financier sur la création de réseaux du Mollard
3. Vente du presbytère de Montrond
4. Conventions d'alpage (avenants)
5. Taxe de séjour
6. Emploi d'avenir
7. Risques « professionnel et prévoyance »
8. Projet immobilier de la place Opinel
9. Questions diverses



1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le compte-rendu de la séance du 18/07/14. Ce compte-rendu est, à l'unanimité, approuvé sans réserve.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et indique que des questions diverses seront à aborder au titre des questions diverses :

- **Opérations forestières (affouages et ventes de coupes)**
- **Acquisition de parcelles aux Rieux par Andre Bonnet**
- **Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (SDES)**
- **Question des bornages en mitoyenneté communale**
- **Subvention FREE**

2. Modification des statuts du SIVAV

Suite à la modification des statuts de la Communauté de Communes du Glandon, le Conseil Municipal acte que les statuts du SIVAV seront modifiés de la manière suivante :

Il est formé entre la Communauté de communes de l'Arvan et les communes de Saint Alban des Villards et Saint Colomban des Villards, le Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Arvan et des Villards.

3. Point financier sur la création de réseaux du Mollard

Monsieur le Maire expose que suite à une réunion technique avec le Maitre d'œuvre, les entreprises intervenantes (VINCI et Bouygues Energie), le président et la responsable du service de l'eau de la Communauté de Communes de l'Arvan, ainsi que les élus et techniciens de la commune, la décision de reprendre les travaux de créations de réseaux AEP ET EU et d'enfouissement des réseaux secs (Electricité, téléphone et Eclairage public) au Mollard, chemin de l'Adret (tranche ferme débutée à l'automne 2013) a été prise. En l'absence de concours bancaire, il n'est pas envisageable d'affermir la tranche conditionnelle, depuis l'ancienne STEP jusqu'au Col du Mollard, le long de la RD 80. La position de la Communauté de Communes de l'Arvan est similaire pour la tranche conditionnelle relative à l'AEP et Mr le président Marc Picton a accepté de prendre en charge les travaux supplémentaires sur le réseau d'eau de la tranche ferme pour un montant de 24 774.50€ HT (le solde des travaux AEP de cette tranche a été payé sur le budget communal).

Compte tenu de ces éléments, la commission des finances a examiné la faisabilité financière de l'achèvement du programme en 2014, sans recours à l'emprunt. Les déblocages de subventions que générera l'achèvement de ce programme permet d'envisager l'autofinancement minimal que le budget du service de l'assainissement devrait pouvoir dégager.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'achèvement de la tranche ferme du programme de création de réseaux secs et humides, sans recours à l'emprunt et décide de reporter la tranche conditionnelle qui prévoit outre les canalisations, le poste de refoulement, à 2015. Ce programme est prioritaire car le raccordement de l'intégralité du hameau de Mollard à la STEP est indispensable au bon fonctionnement de la STEP et à l'urbanisation du Mollard.

Le Conseil Municipal approuve également les décisions budgétaires modificatives proposées par la commission des finances, permettant ainsi de rationaliser les prévisions autour de cette tranche de travaux uniquement. La tranche conditionnelle fera l'objet d'une nouvelle demande de financement auprès de la Caisse des Dépôt et Consignations et de la Banque Postale. La Décision Modificative n°2 au budget de l'assainissement prévoit ainsi une diminution de 329 499€ de crédits, en dépense il s'agit de la suppression des prévisions aux opérations « le Mollard / RD80 » (tranche conditionnelle), « refoulement du Mollard » et « rue du Milieu »



(tronçon IJ) et en recettes, outre les subventions afférentes à ces opérations, de la suppression des prévisions de prêts bancaires pour 240 000€.

Le Conseil Municipal sollicite enfin de la Communauté de Communes de l'Arvan la prise en charge de la part « eau potable » du prêt CRCA 12000801 dont la dernière échéance interviendra en mars 2019 sous la forme d'un « rachat » du capital restant dû au 01/01/14, soit 49 410.87€, pour simplifier la gestion de ce prêt à taux variable qui impacte déjà les budgets commune, Albiez Domaine Skiable et du service de l'Assainissement.

Ce prêt n'a pas été intégré à la convention de transfert d'activité entre la CCARvan et la commune du fait de sa complexité et doit être régularisé.

3 bis. autres points financiers

La commission des finances sollicite aussi une Décision Modificative n°1 au budget du CCAS de 500€ pour tenir compte d'une dépense exceptionnelle (compte 678) qui sera financée par des recettes supplémentaires au compte 70311 (concession dans le cimetière). Le conseil municipal approuve cette DM1 au CCAS.

Enfin, suite au transfert de l'exploitation du domaine skiable à l'EPIC et au transfert de la compétence « Eau » à la Communauté de Communes de l'Arvan, à la demande de la responsable de la Trésorerie de St Jean de Maurienne, il est nécessaire de clôturer le budget de la Régie des Remontées Mécaniques et du service de l'eau. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande la clôture du budget annexe au budget communal de la régie des remontées mécaniques dont l'activité a cessé au 31/12/2013 et acte que les écritures qui interviendraient encore au titre de ce budget, en dépenses comme en recettes, seront passées sur le budget communal.

Quant au budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement, il est devenu au 01/01/14 le budget du service de l'assainissement et le résultat du Compte Administratif 2013 étant nul puisque l'excédent de la section de fonctionnement venait couvrir le déficit de la section d'investissement, il n'est aucun excédent à transférer, ni au service de l'assainissement, ni au service de l'eau de la Communauté de Communes de l'Arvan.

4. Vente du presbytère de Montrond

Monsieur le maire présente le compromis de vente rédigé par le notaire des époux Humbert, qui se sont portés acquéreurs de l'ancien presbytère de Montrond, qu'ils occupent à titre de locataires depuis plusieurs années. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ce compromis de vente ainsi que l'acte de vente à intervenir d'ici la fin novembre. (1 abstention, Maryse Bonnet)

5. Conventions d'alpage (avenants)

Denis Falcoz expose que suite à la cessation d'activité du groupement pastoral d'Albiez, des avenants sont nécessaires aux conventions du GAEC des Reines, et de MM Adrien Terrasse, Guy Mollaret, et Guy Bonnet. Il explique aussi qu'une partie des parcelles de la convention du GAEC des Reines sera transférée au GAEC en cours de constitution « Corne d'Emy » et que les parcelles exploitées par Guy Bonnet (cessation d'activité) seront transférées au GAEC du Crêt du Château et à Laurent Bonnet.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les avenants aux conventions d'alpage ainsi qu'une autorisation de transfert au GAEC Corne d'Emy.

6. Taxe de Séjour



Suite à l'approbation du principe d'augmenter les tarifs de la taxe de séjour pour faire face aux dépenses liées à l'activité touristique (séance du 18/07/14), le Conseil Municipal doit fixer les nouveaux tarifs qui seront applicables à partir de Noël 2014 aux différentes catégories et natures d'hébergement.

Sandrine Pellicier présente plusieurs hypothèses tenant compte des pratiques locales et conformes au barème fixé par le décret n°2011-1248 du 06/10/2011 (articles 2333-45 et 2333-60 du CGCT).

Après discussion, le Conseil Municipal fixe comme suit les tarifs de la taxe de séjour à compter du 20/12/14 (taxe de séjour départementale additionnelle comprise) :

- TS forfaitaire : 0.70€
- TS réelle 1* et 2* : 0.90€
- TS réelle 3* et 4* : 1.00€

Le Conseil Municipal demande aux services de la mairie et de l'Office de Tourisme d'organiser une campagne de communication sur le sujet afin que les informations tarifaires et aussi sur l'utilité de cette taxe dont le produit est intégralement reversé à l'Office de Tourisme (après reversement de la part additionnelle de 10% au Département de la Savoie).

7. Emploi d'avenir au service « Enfance et jeunesse »

Monsieur le Maire expose que compte tenu du surcroît de travail généré par la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, il est envisageable de proposer un contrat d'avenir à la jeune apprentie dont le contrat au service enfance et jeunesse a pris fin au 31 août. Il demande à Stéphanie Dufreney, adjointe à l'éducation d'exposer l'intérêt de ce type de contrat aidé par l'Etat et les besoins du service « Enfance et Jeunesse ».

Après discussion, le Conseil Municipal décide de proposer à Melle Justine Mollaret-Constantin un Contrat à Durée Déterminée de 1 an à compter du 22 septembre 2014 (renouvelable 2 fois), à temps complet (35h hebdomadaires annualisées) dans le cadre de la procédure des emplois d'avenir. Ce contrat comprend un volet formation qui portera notamment sur l'organisation des temps périscolaires et péri-éducatifs. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le Contrat de travail ainsi que la convention tripartite entre l'employée, l'Etat (représenté par la Mission Locale Jeunes) et la commune d'Albiez-Montrond.

(Denis Falcoz préconisait un CDD de 3 ans).

8. Risques « professionnel » et « prévoyance »

A la demande du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie (CDG), Sandrine Pellicier attire l'attention du Conseil Municipal sur les risques « professionnels » et « prévoyance ».

Le CDG de la Savoie propose une assistance et un conseil en prévention des risques professionnels, au tarif de 150€ par an. Quant au risque « prévoyance » à l'instar de l'obligation faite dans le privé de cotiser, en tout ou partie au titre de ce risque, mais de façon facultative, et dans un but de lutter contre la précarité et la discrimination entre les différents agents, titulaires ou non, d'une même collectivité, le CDG propose l'adhésion à une convention de participation qui sera conclue au bénéfice des 12000 agents territoriaux du département. Les modalités de mise en œuvre seront à déterminer d'ici le 15 octobre.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de reporter sa décision d'adhésion, dans l'attente de connaître précisément les conditions de mise en œuvre, le nombre d'agents intéressés et le coût qui sera à la charge de la collectivité.



9. **Projet immobilier de la place Opinel**

Monsieur le Maire expose que suite à différents entretiens avec l'architecte Gérard Covarel et le promoteur RJO, il est en mesure de présenter au Conseil un projet immobilier comprenant 16 appartements et des locaux commerciaux sur la partie ouest de la place Opinel. Cet espace a été acquis par la commune suite à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) prononcée par arrêté préfectoral du 12 mai 2006, dans le cadre de la restructuration du centre bourg. Mr le Maire précise que l'opération est bien conforme à la DUP, sollicitée en vue de réaliser sur les parcelles concernées « les travaux de viabilisation qui ouvriront à l'urbanisation ce nouveau quartier d'entrée de bourg ». La viabilisation a été réalisée au cours de l'aménagement de la Place Opinel et le double objectif de « faire disparaître un site dégradé (...) et de permettre des solutions d'aménagement susceptibles de répondre aux besoins de logement permanent et saisonnier » est bien intégré au projet.

Bruno Rambaud, 1^{er} adjoint, explique que la négociation avec le promoteur conduit à proposer au Conseil Municipal le principe d'une dation en paiement. En effet, compte tenu de l'obligation faite à la commune de rendre accessible aux Personnes à Mobilité Réduite l'Office de Tourisme (sous peine de déclassement), et du coût de la réhabilitation nécessaire (pour des solutions pas entièrement satisfaisantes), il a été envisagé de réserver à la commune des surfaces, en rez de chaussée et en sous-sol, qui permettraient d'installer les locaux de l'Office de Tourisme. Les surfaces en RDC seraient livrées « finies », les surfaces en sous-sol « brutes ». La valeur estimée de ces surfaces couvre la charge foncière et les frais de viabilisation engagés par la commune. D'autres services et commerces viendraient en outre densifier le tissu commercial du centre bourg. Bruno Rambaud expose aussi que dans un second temps, les locaux libérés par l'Office de Tourisme pourraient être vendus pour satisfaire aux impératifs de trésorerie.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le projet de RJO pour la création de 16 logements dont certains accessibles aux PMR en RDC, de surfaces commerciales et de places de stationnement dont une partie seront réalisées en sous-sol.
- Accepte le principe de la dation en paiement pour l'achat des terrains nécessaires et charge le Maire de poursuivre sa formalisation avec le promoteur,
- Autorise le promoteur à déposer un Permis de Construire,
- Demande à France Domaine une évaluation du bâtiment accueillant aujourd'hui l'Office de Tourisme.

10. **Questions diverses**

Opérations forestières (affouages et ventes de coupes)

Après concertation entre Marc Robert et Henri Dufreney, garants de la forêt communal, le Conseil Municipal fixe le prix de retrait de l'article 1702 qui sera soumis à appel d'offres le 16/09 à 800€ et demande à Marc Robert de représenter la commune lors de la vente.

Quant aux ventes de bois prévues en 2015, le Conseil Municipal valide la proposition des garants de vendre les parcelles 30 et 36 dans la forêt de Montrond, « en bloc et sur pied ».

Acquisition de parcelles aux Rieux par André Bonnet

Monsieur le Maire expose que suite à l'acquisition par la commune de « biens sans maîtres » aux fins de les revendre aux personnes intéressées, l'approbation du PLU en février dernier a fait évoluer des parcelles constructibles en inconstructibles. A la demande de Mr Bonnet (qui se retire et s'abstient de voter), le Conseil Municipal accepte la requalification des parcelles à la lecture du document d'urbanisme aujourd'hui en vigueur et demande au service foncier de la SAS de modifier l'acte de cession (les prix de vente demeurent inchangés, à 5€ le m2 agricole et 15€ le m2 constructible).



Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (SDES)

Après en avoir délibéré, les membres présents du conseil municipal, à l'unanimité :

- prennent acte, à compter du 1^{er} janvier 2015, de l'extension du dispositif de perception, de contrôle et de versement de la TCCFE aux 272 communes membres, sans distinction de seuil de population, au coefficient de 4 voté par le Comité syndical du SDES en 2011
- demandent le versement du produit de la TCCFE perçu sur le territoire de la commune membre à hauteur du seuil maximal prévu par la Loi et dans la limite des frais de gestion et de contrôle de la TCCFE mentionnée dans la délibération SDES du 20 septembre 2011 ;
- autorisent M. le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Question des bornages en mitoyenneté communale

Mr le Maire demande au Conseil Municipal son avis sur la réponse à apporter aux demandes de participation financière de la commune aux bornages auxquels elle est mitoyenne. Compte tenu du nombre de situations dans lesquels cette configuration se présente, le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse de participer financièrement au bornage lorsque la commune n'est pas à l'initiative de la demande.

Comité de Direction d'Albiez Tourisme

Monsieur le Maire donne communication de la décision des socio-professionnels représentant l'activité touristique d'Albiez le Jeune de nommer Nicolas Wax comme représentant suppléant aux côtés de Marie-Sophie Le biez, à la place de Jérôme Olivieri, démissionnaire. Michel Brun, président de l'EPIC informe de la démission de Pierre-Laurent Molbert de son poste de représentant titulaire de la catégorie « professionnels de la Montagne », et indique que Marine Crouvezier assure la suppléance en attendant qu'un nouvel appel à candidature soit lancé par l'Office de Tourisme.

La question des désignations/ nomination/ validation des représentants des catégories socio-professionnelles à l'EPIC est évoquée et la problématique des désignations au sein des moins structurées est rencontrée dans d'autres structures. Un rapprochement avec Maurienne Tourisme devrait permettre d'envisager des solutions (à suivre).

Audit financier

Michel Brun pose la question de la pertinence de faire réaliser un audit financier de la commune et des budgets annexes par un cabinet comptable. Après discussion, compte tenu des analyses rétrospectives et prospectives déjà élaborées par l'ASADAC et du coût que représente ce type de prestation, le Conseil Municipal n'estime pas cet audit nécessaire.

Salle de Motricité du groupe scolaire

Stéphanie Dufrenoy, adjointe chargée de l'éducation, évoque l'utilisation de la salle de motricité hors période scolaire. Cette salle est mise à disposition d'une association à titre gratuit et la question du renouvellement de la convention dans ces conditions se pose. Après discussion et considérant le caractère récent de cette salle, le Conseil Municipal estime qu'une réflexion sur les tarifs d'utilisation est nécessaire et que la question sera de nouveau envisagée en fin d'année, au moment du vote des tarifs de location des salles communales.

Emplacement pour le commerce saisonnier

Bruno Rambaud et Michel Brun donnent communication d'un entretien qu'ils ont eu avec les époux Gatard, en présence également de Pierre Personnet et de Solange Grand, au sujet de leur emplacement sur le front de neige du Loup. Compte tenu de l'augmentation de la redevance d'utilisation du sol et d'exercice du commerce saisonnier, ils sollicitaient un engagement pluriannuel de la part de la commune, garantissant notamment que les tarifs ne connaîtraient pas chaque année une augmentation du même ordre.



Après discussion et après que Mr le Maire ait rappelé que le terrain n'est pas communal mais privé, le Conseil

Municipal n'est pas en mesure de prendre un engagement pluri-annuel quant à l'utilisation du sol mais s'engage à garantir une augmentation simplement indexée tant que les conditions d'exploitation demeurent identiques.

Subvention au titre du Fonds Risque Erosion Exceptionnel

Le Conseil Municipal demande au service de la Restauration des Terrains en Montagne (ONF) la subvention la plus importante au titre du Fonds Risque Erosion Exceptionnel pour procéder aux réparations de la voirie et de la passerelle au niveau du torrent de Merderel suite à la crue d'août 2013.

la séance est levée à 23h50

**le Maire,
Jean Didier**

